



CSE DIRECTIONS TECHNIQUES



L'ACTU MENSUELLE

CSE du 12 septembre 2024

La présidence de cette séance ordinaire du CSE des Directions techniques est assurée par M. Olivier BANCEL.

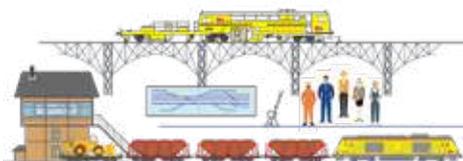
Extraits de la déclaration liminaire de l'UNSA par Gérald MECHET (représentant syndical)



Déclaration liminaire de l'UNSA, par Gérald MECHET (cf. PJ).

Le Président a apporté quelques éléments après la déclaration liminaire. Le remerciement des équipes très engagées opérationnellement pendant la période des Jeux olympiques est en cours. Un effort considérable a été fait par la direction pour accompagner les Jeux olympiques : les agents ont bénéficié de mesures exceptionnelles et l'entreprise n'entend pas aller au-delà.

Un retour d'expérience sera fait par SNCF Réseau et à l'échelle du groupe, afin d'identifier les pratiques de préparation opérationnelle à retenir pour l'avenir. Il y a eu de l'excellence dans la confiance, aussi bien en interne qu'en externe, cela montre qu'il faut faire confiance à SNCF Réseau qui sait conduire et réaliser des projets. La défiance est négative en matière de management. Les indicateurs de sécurité et de ponctualité évoluent favorablement ensemble. Sur une autre thématique, le prochain contrat de performance est en cours de discussion entre l'État et la SNCF.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Retour sur

la CSSCT ordinaire du 6 juin 2024

Éric DENERF, référent de la CSSCT, a présenté un retour sur la réunion ordinaire du 6 juin 2024.

Le premier point concernait la mise à disposition d'un agenda des SDT et des déménagements à venir.

Le second point se rapportait aux Jeux olympiques.

Le troisième point concernait la présentation des travaux sur l'usure professionnelle. Un questionnaire va être diffusé, mais il n'a pas été validé par la médecine du travail. Les médecins du travail ont rappelé que les agents faisaient parfois face à des injonctions contradictoires et des charges de travail élevées.

Le dernier point était la présentation des bilans Papripact. Les sept membres de la

CSSCT présents ont voté contre. Le suivi médical ne peut être de qualité en raison du manque de médecins du travail. À ce jour, plus de 700 agents n'ont pas de médecin attitré. Des agents du périmètre se sont retrouvés sans poste, sans que leur situation ait été reconnue. Le travail important réalisé par la Cosec et les résultats obtenus ont été salués par les membres de la CSSCT.

Madame RINGEVAL, la Présidente de la CSSCT, a annoncé le lancement d'un groupe de travail spécifique pour prendre en compte tous les indicateurs. Les liens entre les réunions RPX et la CSSCT vont être améliorés par de nouveaux dispositifs.



Information

sur le déménagement ANT Toulouse

Mesdames Karine MAGALHAES (DGII), et Gloria DUBOULOY SANCHEZ (DGNUM/UT/ANT) ont présenté le dossier d'information du projet de déménagement de la DGNUM/UT/ANT de Toulouse. L'ambassadeur est Jean LEFOURNIER, agent de l'ANT.

La DGNUM emploie 17 agents SNCF Réseau à Toulouse et 14 prestataires de service. Parmi les agents, quatre personnes sont reconnues travailleurs handicapés, dont trois ayant des équipements spécifiques et une qui a besoin d'une place de parking. La projection de l'effectif est de 19 agents et 22 prestataires. Les espaces de travail alloués prennent en compte ce besoin futur.

Dans les nouveaux locaux, l'équipe ANT disposera de 29 places fixes, dont trois attitrées en permanence pour les agents RQTH. Le taux de flex annoncé sera de 65 %, ce qui est inférieur aux 70 % appliqués pour les autres SDT (schéma directeur tertiaire).

Le risque identifié par les agents est le bruit et ils ont formulé des alertes et des demandes de mesures de couverture. Les agents étaient déjà installés en espaces partagés, mais restreints à leur équipe. Le management propose que le risque soit évalué une fois sur place : les mesures adaptées seront prises en conséquence.

La DGNUM bénéficiera des facilités partagées (espaces partagés) à l'étage R+2, qui compenseront largement celles disponibles dans ses anciens locaux.

Les agents de l'ANT perdront leur droit aux titres restaurants, ce qui constitue un irritant pour eux, mais ils bénéficieront à l'avenir d'une cantine sur leur lieu de travail.

Le secrétaire a lu une motion statuant sur le fait que le dossier présenté demeure incomplet, bien que des éléments complémentaires aient été apportés en séance. La présentation du jour est considérée comme une pré-information et une information complète sera faite aux élus lors d'un prochain CSE. La motion établit la liste des points complémentaires attendus par les élus. Le président a accédé à ces demandes et les points soulevés par la motion feront l'objet de réponses.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org



Point de suivi

sur l'organisation JOP 2024

Madame Patricia RINGEVAL (DGRH/RS) a présenté les informations sur les JOP 2024.

Le processus de remontée des informations concernant les salariés qui ont participé aux JO, soit comme bénéficiaires de l'accord collectif, soit comme volontaires, est en cours. Un suivi individuel a été mis en place et il n'y a pas de difficultés à signaler à ce jour.

La validation des informations remontées par les différentes applications aura lieu à la fin du mois de septembre. À cette date, les informations seront collationnées pour être intégrées dans les fiches de paye du mois d'octobre.



Présentation de Qualisocial

Messieurs Camille PUECH (Président) et Rémi BORONAT (ingénieur coordination), de l'entreprise Qualisocial, ont présenté le dossier d'information de la prestation. Le Docteur WANG était présent pendant cette présentation et les échanges qui ont suivi.

En préambule, Madame Anne BOUCHER (DRH) a communiqué quelques informations de contexte. Les applications Holivia et Teal ont remporté un bon taux de satisfaction pendant les expérimentations qui ont duré un an. Leur taux d'utilisation se situait entre 20 % et 30 % : il demeure constant et conforme à ce qui est observé dans d'autres entreprises. Pour poursuivre dans cette voie, un appel d'offres pour cette prestation a été lancé par la DRH des Directions techniques avec le support de la Direction des Achats du Groupe. La société Qualisocial a été retenue pour le contrat-cadre. Son objectif n'est pas d'apporter un soutien psychologique aux agents, ce service existe déjà dans le Groupe, mais d'aider les agents à prendre soin d'eux et découvrir l'ensemble des champs qui contribuent à la santé mentale. Il s'agit d'un contrat pluriannuel dépendant du nombre de directions utilisatrices.

Chaque direction générale des Directions techniques décidera si elle souscrit au contrat-cadre avec Qualisocial. La DRH propose une offre de service qui sera financée par le budget des directions qui y souscriront. Toutes les directions n'ont pas le budget pour lancer l'opération en 2024, mais sont intéressées pour 2025. Il est envisagé de désigner un référent par direction, qui serait un agent de la direction utilisatrice. Il aurait accès aux statistiques d'utilisation de la plate-forme pour sa direction.

L'entreprise Qualisocial a été créée il y a 16 ans. Elle compte à ce jour 120 salariés. Son métier est d'aider les

entreprises à intégrer le volet humain dans l'organisation du travail.

Un Français sur cinq serait en état dépressif, état à distinguer de la maladie « dépression ». Quand il ressent une perte de sens, l'individu se met en retrait, mais quand il retrouve du sens, il se réinvestit. Une réaction émotionnelle face à des difficultés est normale, mais pas inéluctable. Il faut fournir au collaborateur les outils pour retrouver du sens.

La plate-forme Qualicare est le point d'entrée du dispositif mis en œuvre, c'est une auto-formation. Un exemple de parcours a été présenté par Qualisocial en séance. L'application propose des thématiques co-construites avec l'équipe projet SNCF pour qu'elles soient en adéquation avec les problématiques et l'actualité de l'entreprise. Le président rappelle qu'il ne s'agit pas d'un outil pour la direction ni pour les représentants du personnel, mais pour les agents. Il doit rester simple et dans un premier temps, il ne faut pas vouloir tout lui faire faire.

Après une séquence de diagnostic, l'utilisateur peut prendre des rendez-vous avec un psychologue. Les psychologues de Qualisocial sont des spécialistes de leurs domaines d'intervention. Ils ont pour mission d'accompagner le collaborateur pour apprendre à préserver sa santé mentale et, si nécessaire, de l'orienter vers les structures adaptées de son entreprise. Qualisocial ne se substitue pas à l'entreprise. Le contrat-cadre Qualisocial prévoit un certain nombre d'entretiens avec des psychologues. Si plus sont nécessaires, la DRH en discutera.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org

Pré-information sur le projet

de schéma directeur tertiaire de Montpellier

Mesdames Karine MAGALHAES (DGII) et Valérie VISEUR (Cheffe du PRI de Montpellier), et Monsieur Cyrille BUTEAU (Chef de l'agence projets Languedoc-Roussillon) ont procédé à une présentation du schéma directeur tertiaire de Montpellier.



Le nouveau bâtiment Tech Tower est situé près de la gare Saint-Roch (5 minutes à pied), à quelques minutes de la localisation actuelle du PRI. Les locaux du PRI sont vétustes, inconfortables et promis à la démolition. L'agence projets est actuellement localisée à la tour Europa, à 20 minutes à pied de la gare. Le projet de SDT va réunir toutes les entités de SNCF Réseau dans un même site. L'EIC et d'autres entités rejoindront la Tech Tower.

La construction du bâtiment Tech Tower est terminée et ce dernier a été réceptionné en avril 2024 par la Direction de l'Immobilier. Les plans d'aménagement intérieur sont en cours d'élaboration, il reste à gérer le micro-zoning et le choix du mobilier. Le contrat d'aménagement sera passé en octobre 2024, les travaux débuteront en mars 2025. Le secrétaire demande que l'agenda de présentation au CSE soit détendu, car le planning du projet le permet.

SNCF Réseau occupera 5.000 m² de l'immeuble Tech Tower, qui compte six étages. Le PRI sera installé aux niveaux R+3 et R+4, étage qui sera partagé avec l'agence projets et quelques agents de la DGNUM. Les volumineuses archives du PRI resteront au sous-sol de la Direction régionale. Les plates-formes d'essai, les vestiaires pour EPI et des parkings y demeureront aussi. L'effectif du PRI est de 120 personnes, agents et prestataires inclus. La projection de l'effectif à 140 personnes a été considérée pour les nouveaux locaux. Le taux de flex global est de 0,86. L'effectif de l'agence projets est d'une trentaine de personnes, projetée à 40 pour le calcul des nouveaux espaces. Le taux de flex appliqué est de 0,7.

De grandes salles de réunion mutualisées seront installées au rez-de-chaussée et seront réservables. Les étages seront également équipés de salles de réunion et de boxes plus petits pour les conversations ou les appels téléphoniques.

Le mobilier n'est pas encore choisi, mais il est envisagé de l'harmoniser entre les services. Le mobilier ancien ne devrait pas être réutilisé, mais le mobilier récent et en bon état le sera. Il est prévu, dans le marché d'aménagement, des clauses vertueuses pour

l'économie circulaire. Les besoins des salariés ayant des handicaps connus ont été pris en compte.

Il existe une tisanerie/espace de convivialité à chaque étage de Tech Tower. Les imprimantes et les traceurs seront positionnés dans des alcôves, ce qui devrait en limiter les nuisances sonores.

Il est prévu que la cantine demeure à la Direction régionale et que les agents localisés à Tech Tower y aient accès. Le projet de cantine initialement prévu à Tech Tower a été abandonné pour installer des salles de réunion et des espaces de convivialité au rez-de-chaussée. La cantine de la Direction régionale étant à moins de 5 minutes à pied du bâtiment Tech Tower, les agents de l'agence projet y auront dorénavant accès et perdront, de fait, le bénéfice des titres restaurants. L'aménagement du rez-de-chaussée est en cours d'étude et il est envisagé d'y installer un espace réfectoire à côté de l'espace de convivialité. Il n'est pas envisagé de déplacer le cabinet médical qui est situé à proximité des locaux de la Direction régionale. Cette information reste à confirmer.

L'agence projets dispose de 5 véhicules de service et le PRI en a 14. Le regroupement permet une mutualisation et cela a été pris en compte dans les besoins. Une partie des véhicules de service restera stationnée dans la cour de la Direction régionale. Des places seront louées dans un parking jouxtant le bâtiment Tech Tower en complément. Des postes de recharge pour les véhicules électriques sont à l'étude.

Un local à bicyclettes d'une capacité de 30 engins est prévu dans le bâtiment Tech Tower, un second d'une quinzaine de places est à l'étude. Les deux locaux seront équipés de prises pour recharger les deux roues électriques. Les bicyclettes électriques en libre-service existantes resteront localisées à la Direction régionale en libre accès.

Une pré-information a été faite aux RPX fin juillet. Une nouvelle réunion est prévue la semaine prochaine. Des ambassadeurs et des suppléants ont été désignés pour le PRI et l'agence projets. Les agents sont associés au projet de SDT par les managers. Des agents de l'agence projets ont été invités à visiter le bâtiment Tech Tower ce jour.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org